020025



Usages et Propriétés

BeeUP D.D.D.M. est destiné au nettoyage, au dégraissage et à la désinfection dans le domaine de l'industrie alimentaire, dans l'industrie de récolte, dans le transport frigorifique, dans les aires de stockage des aliments, dans l'industrie de transformation industrielle des aliments, dans la commercialisation des produits d'origine animale (PD.A.) et végétale (PD.V.) et de la restauration collective ou commerciale :

- Nettoyage et désinfection des cuisines professionnelles et des laboratoires.
- Nettoyage, dégraissage et désinfection des murs et des sols. Nettoyage, dégraissage et désinfection de toutes les surfaces de préparation des aliments, dans les laboratoires de transformation de denrées alimentaires.
- Nettoyage, dégraissage et désinfection des ustensiles de préparation des aliments (malaxeurs, trancheurs,...).

BeeUP D.D.D. s'emploie par trempage, pulvérisation, brossage, circulation et canon à mousse (4% maximum).

BeeUP D.D.D. s'utilise à l'aide d'une centrale de nettoyage et de désinfection à 1% de dilution, dans le cas d'une utilisation dans une cuisine.

BeeUP D.D.D. est homologué en :

- bactéricidie selon la norme NFT 72150 à 0,5% en POA et à 1% en POV (voir NB page 2).
- fongicidie selon le référentiel du Ministère de l'Agriculture en POV à 1%(voir NB page 2).

BeeUP D.D.D. est conforme aux normes :

- Bactéricide EN 1276 (en conditions de saleté) à 20°C, à 2%, pour un temps de contact de 5 minutes.
- Bactéricide NF EN 13697 (en conditions de saleté) à 20°C, à 3%, pour un temps de contact de 5 minutes.
- Fongicide EN 1650 (en conditions de saleté) à 20°C, à 5%, pour un temps de contact de 15 minutes.
- Fongicide NF EN 13697 (en conditions de saleté) à 20°C, à 4%, pour un temps de contact de 15 minutes.

BeeUP D.D.D. est efficace contre la grippe H1N1 - Grippe porcine à 2%, à 20°c, temps de contact 15 minutes, selon le protocole de la norme EN 14476.

La composition de **BeeUP D.D.M** est conforme à l'arrêté du 8 septembre 1999 relatif aux procédés et produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.

Mode d'emploi

Diluer **BeeUP D.D.D.M** dans l'eau à 20°C à raison de 10 ml. par litre d'eau dans le cas de traitement bactéricide et de traitement fongicide, selon le référentiel du Ministère de l'Agriculture, sous le N°AMM : 8700423.

Dilué dans l'eau à raison de 1% maximum, en auto laveuse.

Diluer **BeeUP D.D.D.M** dans l'eau à 20°C à raison de 20 ml. par litre d'eau dans le cas de traitement bactéricide et de 50 ml. par litre d'eau dans le cas de traitement fongicide.

Eliminer les déchets les plus importants.

Appliquer la solution, laisser agir cinq minutes dans le cas de traitement bactéricide et quinze minutes dans le cas de traitement fongicide.

Brosser si nécessaire.

Rincer à l'eau potable dans le cas d'utilisation pour des récipients ou des surfaces susceptibles d'être au contact de denrées alimentaires et contrôler l'efficacité du rinçage à l'aide d'un réactif approprié (papier testeur disponible sur demande). Nettoyer le matériel d'application à l'eau avant de le ranger.

Logistique

Conditionnement : Bidon de 5 l 020025



BeeUP

Parc activité Cahors-Sud Enteste 2 46 230 FONTANES

infos@beeup.fr 05 65 35 31 35

Précaution d'emploi

Utiliser ce biocide avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Ne pas mélanger à d'autres produits.

Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.

L'emballage, vide ou contenant encore du produit, doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet. Ne pas rejeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Consulter le centre antipoison le plus proche.

Respecter les précautions indiquées dans le paragraphe «Etiquetage hygiène et sécurité». Se conformer aux prescriptions d'entretien recommandées par le fabricant du matériel. Faire un essai au préalable afin de vérifier la compatibilité du produit avec la surface à traiter. Ne pas utiliser le produit sur les alliages, l'aluminium, le cuivre, le verre, les surfaces peintes.



Stocker le produit dans son emballage d'origine à l'abri de la lumière et à une température comprise entre 5° et 30°C

Traitement bactéricide

USAGES	P.O. A. & P.O. V.	DOSE D'EMPLO1 - HOMOLOGUEE -
locaux de préparation de la nourriture des animaux domestiques	POA	0,5%
matériel de transport de la nourriture des animaux domestigues	POA	0,5%
locaux de stockage	POA	0.5%
matériel de transport	POA	0,5%
matériel de laiterie	POA	0,5%
locaux de stockage	POV	1%
matériel de stockages	POV	1%
matériel de transport	POV	1%
matériel de récolte	POV	1%

Etiquetage hygiene et sécurité

Symboles corrosif et dangereux pour l'environnement.

Renferme de l'hydroxyde de sodium et du chlorure de didéculdiméthulammonium.

R35: Provoque de graves brûlures.

R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S27/28 : Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

S36/37/39 : Porter un vêtement de protection, des gants et un appareil de protection du visage estampillés CE.

S45 : En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

S61: Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales et la fiche de donnée de sécurité

Transport ADR/RID

N°ONU: 1760

Désignation officielle : hydroxyde de sodium en solution et

chlorure de didécyldiméthylammonium

Classe: 8

Groupe d'emballage : 111

Etiquette: 8 Code danger: 80 Catégorie: 3

LQ : pour les colis jusqu'à l'emballage du 5L inclus.

Traitement fongicide

USAGES	P.O.A.&P.O.V.	DOSE D'EMPLOI - HOMOLOGUEE -
locaux de stockage	POV	1%
matériel de stockages	POV	1%
matériel de transport	POV	1%
matériel de récolte	POV	1%

020025

Un produit désinfectant est homologué par le Ministère de l'Agriculture service DGAL (Direction Générale de l'Alimentation) pour une durée de dix ans en vertu d'un référentiel défini à cette date.

La durée de validité est de 10 ans.

Le renouvellement s'effectue dans les mêmes conditions.

Le numéro d'homologation reste inchangé toute la durée de vie du produit.

POA: produit d'origine animale; POV: produit d'origine végétale

Produit destiné à un usage professionnel

Fiche de données de sécurité disponible sur demande

Conditionnement : Bidon de 5 l Formule déposée au centre anti-poisons de NANCY - Tél. : 03.83.3236.36

Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information.

Elles ne sauraient toutefois engager notre responsabilité quant aux dommages ou dégâts

résultant d'une mauvaise utilisation du produit



BeeUP

Parc activité Cahors-Sud Enteste 2 46 230 FONTANES

infos@beeup.fr 05 65 35 31 35